Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 083-218300507-20240619-2024_117-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2024-117

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	37

REVALORISATION DES TARIFS PORTANT SUR LE DROIT D'OCCUPATION DES STANDS DU MARCHÉ DE NOËL

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :
ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :
MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 083-218300507-20240619-2024_117-DE

RAPPORTEUR : CHRISTINE NICCOLETTI

Par délibération municipale n° 2022-048 du 5 mai 2022, la Commune de Draguignan a fixé les tarifs de droit d'occupation des stands du Marché de Noël.

Compte-tenu de l'augmentation des fluides et des frais d'aménagement du Marché de Noël, il convient de réactualiser ces tarifs, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Exposants : Stand sous chapiteau de 9 m² avec plancher (3m x 3m) comprenant : - un coffret électrique 4 à 6 kW ; - et un spot led 16 A.	30 €/jour	40 €/jour
Exposants « Restauration » : Stand sous chapiteau de 9 m² avec plancher (3m x 3m) comprenant : - un coffret électrique 4 à 6 kW ; - et un spot led 16 A.	40 €/jour	50 €/jour
Coffret électrique supplémentaire 13 à 18 kW	195 €	240 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 36 voix Pour,
Par 1 voix Contre (*Monsieur Franck GRIGOLO*),

- Abroge la délibération n° 2022-048 du 5 mai 2022 dans toutes ses dispositions ;
- Approuve les nouveaux tarifs portant sur le droit d'occupation des stands lors du marché de Noël dans les conditions définies ci-dessus ;
- Dit que les recettes en résultant seront constatées sur le budget communal en section de fonctionnement (article 70688, fonction 91).

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :